CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Protocole d'accord

Les parties signataires de la CCT du personnel des structures d'accueil de la petite enfance Ville de Genève, en accord avec l'autorité de subventionnement, décident de conclure le présent protocole d'accord, au sens de l'article 52, comme suit :

1. Page de Garde

La page de garde est modifiée comme suit :

Genève,

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022

La Convention Collective de Travail pour le personnel de la petite enfance, accompagnée de ses annexes 1 à 15, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle remplace la CCT précédemment conclue entre les parties.

2. Art 48 Entrée en vigueur

Cet article est modifié comme suit :

La présente convention collective de travail, accompagnée de ses annexes 1 à 15, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle remplace la CCT précédemment conclue entre les parties.

3. Art 49 Durée de la convention

Cet article est modifié comme suit :

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de ce délai, sauf dénonciation par l'une des parties, 6 mois au minimum avant l'échéance, elle sera reconduite tacitement d'année en année.

4. Art 49bis Autorité de subventionnement

Cet article est modifié comme suit :

L'autorité de subventionnement approuve la présente convention et garantit la couverture des charges financières qu'entraîne son application, sous réserve de l'approbation par le Conseil municipal des crédits nécessaires dans le cadre du vote du budget annuel. Elle peut proposer elle-même des modifications à la convention. L'article 50 s'applique par analogie.

5. <u>Page de garde des Annexes</u> La page de garde est modifiée comme suit : Genève, Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Pour les employeurs :

La FGIPE

Fédération genevoise des institutions de la petite enfance

Pour les employé-e-s :

L'ACIPEG

Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoises

Le SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

L'AGEDE

Association genevoise des éducatrices et

éducateurs de l'enfance

Le SSP/VPOD

Syndicat des services publics

Approuvé par la Ville de Genève :

Genève, le 4 juillet 2022